



Compte-rendu du CSAL du 25 avril 2024

Présent.e.s pour la CGT : Son-Lam PHAM, Séverine KOPERSKI, Olivier CREVE-COEUR, Christophe FLAUX et Sabrina HAOUADEC.

Ce Comité Social d'Administration Local s'est tenu en présentiel.

Depuis 2023, le comité technique (CTL) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : le comité social d'administration local (CSAL) et sa Formation Spécialisée (CSAL-FS).

ORDRE DU JOUR

- 1. Retour sur l'organisation du CLASP+ d'Ermont (pour information)**
- 2. Organisation de la campagne déclarative 2024 sur les revenus 2023 (pour information)**
- 3. Bilan ForPro 2023 – PLF 2024 (pour information)**
- 4. Renforcement de l'accompagnement et du soutien des contrôleurs et agents (pour information)**
- 5. Expérimentation de la « Semaine en quatre jours » : note du 2 avril 2024 (pour information)**
- 6. Questions diverses**

1. Retour sur l'organisation du CLASP+ d'Ermont (pour information)

La DDFIP 95 a organisé un premier comité local d'amélioration du service public (CLA SP+) au SIP d'Ermont le 27/03/2024 ([lire notre compte-rendu du CSAL du 16/11/2023](#)). Elle compte organiser un deuxième CLA sur Argenteuil prochainement.

Lors de ce CSAL, la DDFIP du Val d'Oise nous a présenté les travaux du CLA d'Ermont : ce comité est composé de 5 usagers, 1 animateur des établissements France Services et 6 collègues du BFRU.

Le 27/03/2024, les thématiques abordées ont été :

- 1) amélioration de l'aménagement de l'accueil : manque de stationnement, signalétique, jours et plages de réception trop restreints, rôle du vigile, agents voltigeurs avec tablettes
- 2) suppression des prises de rendez-vous physiques à l'initiative des usagers : les rdv à l'initiative des agents sont conservés, développer le Co-Browse, manque de confiance des usagers sur les réponses faites à distance
- 3) identification des difficultés rencontrées lors de l'utilisation des canaux de communication téléphoniques ou numériques : demande des usagers qu'un agent ayant répondu à une première sollicitation puisse continuer les échanges d'une manière plus fluide, outil d'historisation à développer, mise en place d'un interlocuteur unique

Les membres de ce comité seront invités à une nouvelle réunion dans 6 mois/un an.

Pour la CGT, nous redoutons que les travaux de ce comité, qui révèlent de véritables besoins, restent

lettre morte (places de parking, plages d'accueil trop contraintes). Un point particulier nous interpelle : le besoin exprimé par les usagers d'avoir un suivi de leur dossier par un agent interlocuteur récurrent. Ce point rappelle qu'à une époque, les agents étaient « sectorisés » : ils géraient un portefeuille alphanumérique déterminé de contribuables. Les suppressions d'emplois ont eu raison de cette organisation en SIP, ce qui fait qu'aujourd'hui, n'importe quel agent répond à n'importe quel contribuable. C'est la politique de restrictions budgétaires de la DGFIP et des différents gouvernements qui est responsable de cette situation, et malheureusement, ce n'est pas un comité local d'usagers qui pourra inverser la tendance.

Quant aux établissements France Service, nous avons fait remonter à la direction que c'est le serpent qui se mord la queue : les FS orientent les contribuables vers les CFiP et inversement. Ajouté à cela que les FS ne font que de l'accueil de premier niveau. Résultat : énormément de contribuables sont perdus sans une réception physique, qui s'éloigne petit à petit : aujourd'hui, les sites de la DDFIP 95 sont au nombre de 13, alors qu'il y en avait 39 il y a 15 ans. De plus, selon la direction, la possibilité de se rendre dans les FS est mal connue des usagers et la publicité est insuffisante.

2. Organisation de la campagne déclarative 2024 sur les revenus 2023 (pour information)

- Au plan national, le calendrier prévisionnel de remise à la Poste des déclarations papier s'échelonne du 29/03 au 26/04. Pour le Val d'Oise, il est prévu une remise de 70% des déclarations au 5/04, 74 % au 19/04 et 100 % au 26/04 ;
- Le service de déclaration en ligne ouvre le jeudi 11/04 ;
- Les dates limites de dépôt/déclarations en ligne sont fixées au mardi 21/05 pour les déclarations papier et au jeudi 6/06 pour les déclarations en ligne des départements 55 à 974/976.
- Le calendrier des prélèvements informatiques est le suivant :
 - 1ère émission : jeudi 6 juin 2024 ;
 - 2ème émission : jeudi 27 juin 2024 ;
 - 3ème émission : jeudi 29 août 2024 ;
 - 4e émission : jeudi 7 novembre 2024.

Principales nouveautés :

- la déclaration de revenus peut s'effectuer par smartphone sous conditions d'éligibilité,
- le seuil de déductibilité du revenu brut global est rehaussé à 21 400€ du déficit foncier imputable sous condition de travaux de rénovation énergétique,
- les données transmises par les entreprises d'économie collaboratives (Vinted, AirBnb,..) obligatoirement si elles ont un siège dans un pays de la Communauté Européenne,
- la lutte contre la fraude est gérée par chaque chef de service et le seuil de blocage est ajustable quotidiennement,
- formulaire papier pour la déclaration GMBI.

En ce qui concerne la logistique :

Le taux de décroché est actuellement très haut, il y a 2 outils différents de recensement et la direction nous assure (la bonne blague...) qu'ils ne servent pas à « cliquer les agents ».

Il y a une hausse de fréquentation de l'accueil physique à ce stade par rapport à l'année dernière. Les RDV se font toujours uniquement par téléphone sur le SIP d'Ermont et de Garges.

Une application a été mise en place (Sign@IFiP) pour une meilleure réactivité sur les situations de crises à l'accueil.

Un nouveau poste a été créé pour gérer le flux de contribuable : le « voltigeur ». Muni d'une tablette un agent doit remonter la file d'attente pour « évacuer » les réponses simples. En aucun cas, selon la direction, il ne doit sortir de l'enceinte de l'établissement et ce poste doit être assuré par un agent et non un vacataire ou un service civique (!).

La CGT a présenté 3 requêtes pour améliorer les conditions d'accueil dans une campagne qui s'annonce usante comme d'habitude pour les agents d'accueils :

- De pouvoir distribuer les déclarations vierges dès le premier jour de la campagne,

- Pour simplifier le quotidien des collègues qui subissent l'accueil élargi, il serait bien que le menu déroulant des usagers sur e-contact permettent de poser une question directement au service concerné (ex pour les amendes) plutôt que de passer systématiquement par le SIP,
- Que les temps de pause et les horaires de la pause méridienne soient bien respectés car nous savons déjà que dans certains SIP, les jours de télétravail ont été supprimés pendant la campagne.

De plus, concernant la distribution d'imprimés de la déclaration d'occupation GMBI, nous avons demandé à ce que la direction bride les vellétés de certains chefs de service par excès de zèle de ne pas fournir le document papier. Un rappel sera fait bien que la distribution de ce document « doit se faire avec parcimonie ».

Enfin avec la fin de la campagne déclarative GMBI au 30/06/2024, une application GMBI miroir doit voir le jour pour simplifier le travail des agents du SDIF. A ce jour pas de nouvelles de cet applicatif alors que l'échéance approche.

3. Bilan ForPro 2023 – PLF 2024 (pour information)

Le document de travail présente beaucoup de statistiques dont une qui a particulièrement retenu notre attention : il s'agit du taux d'absentéisme qui est de 57,37 % pour les E-formations en 2022. Les élus CGT ont alerté sur les motifs de cet absentéisme : auto-censure ? pression du travail ? pression des chefs de service ? manque d'intérêt pour cette modalité de formation comparée à la formation en présentiel (comme pour l'accueil physique des usagers)?

Un autre point a alerté la CGT : les formations sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) ne sont assurées qu'en distanciel ou en e-formations et sur une demi-journée. Si la DGFIP voulait réellement combattre les VSS et que cela ne reste pas au statut d'affichage, il faudrait des formations plus longues et surtout en présentiel, notamment pour les mises en situation comme dans les stages proposés par la CGT. Lorsque nous savons que le stage pour la mise en place de GMBI a nécessité 2 jours de formation en présentiel, nous voyons bien quelles sont les priorités de cette administration !

4. Renforcement de l'accompagnement et du soutien des contrôleurs et agents (pour information)

À l'image de ce qui est proposé pour les A et A+ au niveau de la DGFIP, la DDFIP propose pour les collègues C et B, un accompagnement dans leurs projets, leurs parcours professionnels et leurs mobilités.

Si cette action locale est a priori une bonne initiative, nous sommes inquiet.e.s, dans le fond, que certain.e.s collègues demandent des informations pour quitter la DGFIP, ce qui en dit long sur la santé de cette administration.

Pour plus de renseignements sur ce sujet, nous contacter => cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

5. Expérimentation de la « Semaine en quatre jours » : note du 2 avril 2024 (pour information)

L'expérimentation de la semaine en 4 jours va être lancée dans le Val d'Oise à partir du 1^{er} septembre 2024. À ce sujet une note sur les modalités de mise en œuvre à la DGFIP a été présentée à ce CSAL du 25/04/24.

Selon cette note :

1) La mise œuvre de la semaine en 4 jours n'induit aucune modification des obligations liées au temps de travail, ni des répartitions des emplois et des effectifs. Ainsi l'agent devra travailler 1607 heures annuellement, la durée de la pause méridienne, les durées maximales quotidiennes et hebdomadaires restent inchangées.

Il n'y aura pas d'accroissement des effectifs dans les services concernés, ni de réduction des plages

d'ouverture au public, bien au contraire, il est possible qu'elles soient élargies puisque les agents seront présents plus longtemps sur la journée.

2) Des principes de base sont posés pour l'expérimentation et devront être approfondis lors du prochain CSAR avec les organisations syndicales nationales :

- l'expérimentation se fera avec des agents volontaires après échanges au sein de l'équipe concernée,
- le choix des services expérimentateurs devra toucher des services centraux, déconcentrés et des services de missions différentes (conception, gestion, accueil du public,...).
- les agents pourront tester l'organisation de la semaine en 4,5 jours ou alterner les semaines en 4 jours et en 5 jours.
- le dialogue social continuera et devra être approfondi,
- le télétravail sera plafonné à 2 jours voire 1 journée si le fonctionnement du service l'impose.
- l'amplitude horaire quotidienne reste plafonnée à 10h. L'agent pourra modifier son module (RTT) pour concilier son temps de travail et sa santé physique et mentale.

L'expérimentation à un caractère réversible même avant la fin de l'expérimentation.

Lors du CSAL il a aussi été annoncé oralement que les jours de congés passeront donc de 32 à 26 jours pour les agents participant à l'expérimentation.

A la DDFiP du Val d'Oise, pour le moment, 3 services se sont portés volontaires :

- division du recouvrement forcé,
- trésorerie Val d'Oise Amendes,
- la 4ème brigade de vérifications.

La direction nous a garanti oralement que les collègues de ces services qui ne veulent pas expérimenter la semaine en 4 jours n'y seraient pas obligés.

Pour la direction cette démarche s'inscrit dans une politique globale d'attractivité de la fonction publique et d'amélioration des conditions de travail.

Pour la CGT, les journées à rallonge semblent difficilement compatibles avec la vie de famille ou une vie associative et cette expérimentation est lourde de menace pour la santé des agents qui seront assis plus longtemps devant un écran (problème de concentration, fatigue des yeux, maux de dos...)

Ainsi pour la CGT, le progrès social n'est pas « la semaine en 4 jours» mais c'est la semaine de 32 heures et la création d'emplois qui va avec!

6. Questions diverses

- **Audit SGC :**

Un audit sur les blocs fonctionnels a eu lieu sur le SGC d'Argenteuil en début d'année. La CGT a demandé le bilan qui en a été fait. La direction a répondu qu'il sera communiqué lors de la prochaine instance.

- **Application de la charte télétravail :**

La CGT a fait remonter une application jusqu'au-boutiste de la charte, notamment sur les jours de télétravail, dans un service. En effet, le chef de service a demandé aux collègues d'annuler une journée de TT sur les 2 lorsqu'il y avait un jour férié afin de respecter la règle (inexistante dans le protocole DGFIP) de présence à 50 % dans la semaine ! Merci la charte !

- **Impact des JO dans le 95 :**

Les élus CGT ont demandé s'il y avait du nouveau concernant l'impact des JO sur les conditions de travail des collègues de la DDFiP 95. Le directeur a affirmé qu'il sera minime sauf éventuellement le jour du passage de la flamme olympique dans le Val d'Oise le 19 juillet. Après l'insistance de la CGT sur les conséquences sur les transports pour les collègues qui habitent en dehors du département (92, 93, 75), la direction a révélé qu'une requête a été réalisée dénombrant une cinquantaine de collègues potentiellement concerné.e.s. La CGT a demandé que ces collègues soient contacté.e.s et que des mesures soient prises pour qu'ils ou elles ne soient pas pénalisé.e.s.

- **Restructurations CfiP de Cergy :**

Suite aux annonces faites par le gouvernement de restreindre les dépenses budgétaires de l'État en mars dernier, la direction avait réagi en annonçant que les projets de restructurations et aménagements touchant le CfiP de Cergy étaient suspendus (pour mémoire : intégration d'une partie du PCE dans le SIE et résiliation du bail du Montaigne avec arrivée de ses services au CfiP).

Lors de ce CSAL du 25 avril, la direction nous a annoncé que les incertitudes allaient être levées, que les projets allaient être réalisés suivant un calendrier en cours d'élaboration. Le bail du Montaigne serait donc bien résilié avant la date butoir de juin 2024 pour un déménagement complet maximum début 2025.

- **Fermeture de Saint Leu (transfert au CfiP d'Ermont) :**

Suite aux annonces faites par le gouvernement de restreindre les dépenses budgétaires de l'État en mars dernier, la direction avait réagi en annonçant que le projet de fermer Saint Leu et de le transférer à Ermont était suspendu (vente définitive du site de Saint Leu).

Lors de ce CSAL du 25 avril, la direction nous a confirmé que ce projet était toujours suspendu car il est complexe. Mais il est toujours à l'étude, un dossier de financement étant en cours d'élaboration.

Pour plus de renseignements, nous contacter => cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr